



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours Régional Image Projetée COULEUR

Cette compétition est organisée par l'UR 09 en collaboration avec Yannick LEGODEC de l'URAPMIP,
Commissaire de ce concours.

Lieu de la compétition : Sur Internet

Le **téléchargement** de vos fichiers sera possible à **partir du 1^{er} décembre 2024**

Date limite du téléchargement de vos images : **28 février 2025**

Jugement : **16 mars 2025**

Les **résultats** seront visibles sur le site de la FPF à partir du **23 mars 2025**

Les inscriptions se font après connexion sur le site Compétitions :

<http://copain.federation-photo.fr>

Lien vers les Concours :

[Outils de gestion des concours de la FPF \(federation-photo.fr\)](http://outils.federation-photo.fr)

Conditions de participation

- Le concours régional est ouvert à tous les auteurs régionaux, y compris les non fédérés, cependant les non fédérés ne pourront pas se qualifier pour le National 2
- Ces compétitions sont totalement ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.
- Les photos comportant un animal sauvage comme élément prépondérant font l'objet d'un quota (2 par club) pour la sélection en National 2.
- Un auteur ne peut participer qu'à un niveau de compétitions de la même discipline, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux, au cours de l'année et une seule fois, même en cas d'appartenance à plusieurs clubs.
- Tous les éléments composant l'image finale doivent être la propriété de l'auteur.
- Une photo et/ou son support ne doit comporter aucun signe distinctif qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo et/ou sur son support. Il n'est pas admis de légende sous chaque photo.
- Pour toutes les compétitions, sauf contre-indication, il est obligatoire de fournir le fichier

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

numérique correspondant dès l'inscription sur le site des compétitions

- Format 1920 x 1920 pixels en JPEG (avec au moins une des dimensions égale à 1920 px)
- Poids maximum de 3 Mo
- Sans profil colorimétrique
- Apportez le plus grand soin à la rédaction du titre de la photo lors de l'inscription : il doit comporter maximum 25 caractères, espaces compris. Veuillez mettre une majuscule à la première lettre du titre puis minuscule (sauf nom propre au milieu du titre)

Définition d'une image COULEUR :

La photographie couleur est un genre de la photographie qui utilise des techniques capables de représenter les couleurs qui sont traditionnellement produites pendant la phase de traitement des photographies. Elle diffère de la photographie noir et blanc (monochrome) qui n'enregistre qu'une seule source de luminance (luminosité) et utilise des médias capables uniquement d'afficher les nuances de gris.

Nouveau, Intelligence Artificielle :

« Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur. »

Nouveau, Droit d'Auteur :

« Dans l'hypothèse de l'utilisation de tout ou partie d'une œuvre (une photographie, une vidéo, un texte, une création architecturale ou une musique...), le participant à une compétition ou une publication s'engage à respecter les droits de l'auteur concerné (droits patrimoniaux et droits moraux). La publication, dans le Florilège, de photos représentant des œuvres d'art sera conditionnée par l'approbation ou non du département Publications. Les œuvres d'art doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet. Voir Article L.121-1 et L.222-4, » (page 25 du guide des compétitions et Sanctions page 29)

Guide des compétitions : https://copain.federation-photo.fr/webroot/upload/livrets/guide_competitions.pdf

Les dossiers non conformes ne participeront pas à la compétition et/ou au National.

Commissaire régional IP COULEUR

Yannick Legodec: 06.46.36.48.33

Mail : yannick.legodec@orange.fr

Gisele PEYROT CHEVRY
Présidente UR09

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé